

LE 14 MAI 2018
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE MIRABEL

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel, tenue au centre culturel Patrick-Lepage, secteur de Saint-Canut, Mirabel, le lundi quatorze mai deux mille dix-huit, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de M. le maire, Jean Bouchard.

Sont présents les conseillers et conseillères :

M. Michel Lauzon
Mme Guylaine Coursol
MM. Robert Charron
François Bélanger
Patrick Charbonneau
Mmes Isabelle Gauthier
Francine Charles
M. Marc Laurin

Sont également présents :

M. Mario Boily, directeur général
Mmes Louise Lavoie, directrice générale adjointe
Suzanne Mireault, greffière

368-05-2018	Consultation sur le projet de règlement numéro PU-2238 modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de la Ville de Mirabel de façon à permettre les services publics de classe F dans la zone RU 3-3, dans le secteur de Saint-Hermas. (G8 400)
--------------------	---

Le maire explique d'abord les objets principaux du projet de règlement numéro PU-2238 modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de la Ville de Mirabel de façon à permettre les services publics de classe F dans la zone RU 3-3, dans le secteur de Saint-Hermas, ainsi que les conséquences de son adoption.

Il explique également la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que le règlement contenant une ou des dispositions susceptibles d'approbation référendaire soit soumis à l'approbation de personnes habiles à voter.

Par la suite, le maire invite les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à se faire entendre.

Des commentaires sont formulés à l'égard de ce projet de règlement à l'effet de réduire la zone visée pour autoriser l'usage de services publics de classe « F ».

369-05-2018 Consultation sur le projet de règlement numéro PU-2241 modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de la Ville de Mirabel de façon à :
–agrandir la zone C 10-33 à même une partie de la zone H 10-34, dans le secteur de Saint-Augustin;
–permettre en marge avant tous les types de conteneurs de matières résiduelles semi-enfouis, sur l'ensemble du territoire. (G8 400)

Le maire explique d'abord les objets principaux du projet de règlement numéro PU-2241 modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de la Ville de Mirabel de façon à :

- agrandir la zone C 10-33 à même une partie de la zone H 10-34, dans le secteur de Saint-Augustin;
- permettre en marge avant tous les types de conteneurs de matières résiduelles semi-enfouis, sur l'ensemble du territoire,

ainsi que les conséquences de son adoption.

Il explique également la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que le règlement contenant une ou des dispositions susceptibles d'approbation référendaire soit soumis à l'approbation de personnes habiles à voter.

Par la suite, le maire invite les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à se faire entendre.

Aucun commentaire n'est formulé à l'égard de ce projet de règlement.

370-05-2018 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 mai 2018, tel que modifié comme suit :

Sont ajoutés les points suivants en affaires nouvelles :

- a) Embauche au poste de technicien aux travaux publics pour le Service de l'équipement et des travaux publics; (G4 200)
- b) Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec relativement à la reconfiguration de l'intersection de la Route 158 et du chemin Saint-Simon, dans le secteur de Saint-Canut. (X3 600)

M. LE CONSEILLER MARC LAURIN DÉCLARE QU'IL A UN INTÉRÊT DANS LA QUESTION EN DÉLIBÉRATION SUIVANTE, EN RAISON DE LIENS FAMILIAUX :

39. Embauche d'un policier au Service de police. (G4 112)

MME LA CONSEILLÈRE ISABELLE GAUTHIER DÉCLARE QU'ELLE A UN INTÉRÊT DANS LA QUESTION EN DÉLIBÉRATION SUIVANTE, EN RAISON D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES :

5. Approbation d'une liste de comptes à payer. (G5 213 N1048)

371-05-2018 Approbation du procès-verbal.

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 23 avril 2018, tel que présenté.

MME LA CONSEILLÈRE ISABELLE GAUTHIER DÉCLARE QU'ELLE A UN INTÉRÊT DANS LA QUESTION EN DÉLIBÉRATION SUIVANTE (RÉSOLUTION NUMÉRO 372-05-2018), EN RAISON D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES :

372-05-2018 Approbation d'une liste de comptes à payer. (G5 213 N1048)

CONSIDÉRANT QUE la trésorière a déposé et remis à chaque membre du conseil son rapport montrant les dépenses autorisées par les délégués du conseil en vertu du règlement numéro 1900 *Concernant les contrôles et suivis budgétaires ainsi que la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses* de cette Ville au montant de 170 229,44 \$ pour la période du 20 avril au 10 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport inclut également la liste des comptes à payer couvrant la période du 24 avril au 14 mai 2018, que le conseil doit approuver;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'autoriser la trésorière à payer, pour et au nom de la Ville, les comptes inscrits à la liste des comptes à payer couvrant la période du 24 avril au 14 mai 2018 et totalisant les sommes suivantes :

• Dépenses du fonds d'activités financières.....	4 541 660,41 \$
• Dépenses du fonds d'activités d'investissement.....	292 742,35 \$
• TOTAL.....	<u>4 834 402,76\$</u>

À l'exclusion du chèque numéro 186667, à l'ordre de « Ministre des finances » au montant de 752,91 \$. Ainsi, le montant des chèques du fonds d'activités financières sera diminué de 752,91 \$, ainsi que le montant total.

MME LA CONSEILLÈRE ISABELLE GAUTHIER S'ABSTIENT DE VOTER SUR CETTE RÉSOLUTION.

373-05-2018 Octroi d'une aide financière à « Tourisme Mirabel » pour le projet intitulé « Marché de Noël » (FSDS-2018-02). (G5 500 N15207)

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

De verser une aide financière au montant maximum de 13 722 \$ à « Tourisme Mirabel », pris à même le « fonds de soutien au développement sectoriel » issu du « fonds de développement des territoires », suite à une demande présentée par « Tourisme Mirabel », dans le projet intitulé « Marché de Noël ».

D'autoriser à cet effet le directeur de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relativement au présent dossier.

374-05-2018 Octroi d'une aide financière à « Route des Gerbes d'Angélica » pour le projet intitulé « Nouvelle activité hivernal – l'Histoire de Sylvestre Pindebois » (FSDS-2018-05). (G5 500 N15207 #102735)

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

De verser une aide financière au montant maximum de 20 000 \$ à « Route des Gerbes d'Angélica », pris à même le « fonds de soutien au développement sectoriel » issu du « fonds de développement des territoires », suite à une demande présentée par « Route des gerbes d'Angélica », dans le projet intitulé « Nouvelle activité hivernal – l'Histoire de Sylvestre Pindebois ».

D'autoriser à cet effet le directeur de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relativement au présent dossier.

375-05-2018 Autorisation de dépense pour le déplacement d'un poteau d'Hydro-Québec par Bell Canada. (X3 411 N210)

CONSIDÉRANT QU'une dépense de 40 000 \$ a été autorisée pour corriger une courbe de la rue Aumont qui empiète sur un terrain privé;

CONSIDÉRANT QUE pour faire la correction, un poteau d'Hydro-Québec doit être déplacé et que le coût des travaux est de 20 953,45 \$, plus les taxes applicables;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

D'autoriser une dépense de 20 953,45 \$, plus les taxes applicables à Bell Canada pour le déplacement d'un poteau d'Hydro-Québec, sur la rue Aumont, ladite dépense étant pris à même le fonds de roulement remboursable sur une période de 10 ans.

376-05-2018	Règlement hors cour entre la Ville de Mirabel et « Sa majesté la Reine du chef du Canada » dans la cause numéro 700-17-013429-161 du dossier de la Cour supérieure. (G8 513 #97737)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du dossier portant le numéro 700-17-013429-161 de la Cour supérieure opposant la Ville de Mirabel et « Sa majesté la Reine du chef du Canada », il est dans l'intérêt de la Ville de procéder à la signature d'une déclaration de règlement hors cour ainsi que de tous documents requis aux fins dudit règlement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'autoriser « Therrien Lavoie, Avocats » à signer, pour et au nom de la Ville, une déclaration de règlement hors cour ainsi que tous autres documents nécessaires à la complète exécution du règlement hors cour.

D'autoriser, le cas échéant, la trésorière, à signer, à titre de représentante de la Ville, tous documents nécessaires à la complète exécution du règlement hors cour.

377-05-2018	Emprunt temporaire aux fins d'un règlement d'emprunt. (G5 214 103 N1018)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2229 autorisant la préparation de plans et devis pour des travaux de réaménagement de la côte des Anges entre les rues des Bouleaux et Paul-Sauvé dans le secteur de Saint-Augustin, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins a reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 26 avril 2018;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

Que pour et aux fins d'un règlement d'emprunt plus bas mentionné de la Ville de Mirabel, ce conseil autorise la trésorière qu'il soit fait à la Caisse populaire Mirabel, ou auprès des services financiers des institutions locales ou au fonds d'administration de la Ville de Mirabel, un ou des emprunt(s) temporaire(s) au taux d'intérêt préférentiel, et ce, afin de payer les dépenses effectuées en vertu de ce règlement en attendant l'émission d'obligations nécessaires pour le financement :

Règlement No	Montant total du règlement	Montant de l'emprunt	Montant de l'emprunt temporaire autorisé
2229	3 540 000 \$	3 540 000 \$	3 540 000 \$

378-05-2018	Acceptation provisoire partielle de travaux.
--------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

De procéder à l'acceptation provisoire partielle des travaux :

- a) de remplacement ou réhabilitation de conduites d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, prolongement d'égout pluvial et réfection de fondation de rue, pavage et bordure sur les rues Saint-Michel, Jasmin, Gravel et Saint-Luc, dans le secteur de Saint-Janvier, telle que recommandée par « Tetra-Tech QI inc. » et la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés par le règlement numéro 2160 et la résolution numéro 315-04-2017 et exécutés par l'entrepreneur « Les Entreprises Charles Maisonneuve inc. »; **(X3 U3 N15184)**

379-05-2018	Acceptation provisoire de travaux.
--------------------	---

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

De procéder à l'acceptation provisoire des travaux suivants :

- a) de conception-construction d'un centre culturel à Saint-Benoît, telle que recommandée par « Coursol-Miron & Génimac » et la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés par le règlement numéro 2163 et la résolution numéro 312-04-2017 et exécutés par l'entrepreneur « Les Entreprises Landco inc. »; **(G7 115 U3 N14973)**
- b) de construction d'un réseau d'éclairage situé sur la rue De Chenonceau (lot 5 242 401), dans le secteur du Domaine-Vert Nord, telle que recommandée par la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés au promoteur « Mirabel Urbain Projet Immobilier inc. » par la résolution numéro 622-08-2013 et exécutés par l'entrepreneur « Laurin Laurin (1991) inc. ». **(X3 412 S12 N14926)**

380-05-2018	Soumission relative à l'entretien des bâtiments – année 2018 pour des travaux d'électricité – Tarifs horaires. (2018-041) (G7 311 U3 N6546)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 2 fournisseurs, des soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

D'accorder aux soumissionnaires conformes ci-dessous, la soumission relative à l'entretien des bâtiments – année 2018 pour des travaux d'électricité – Tarifs horaires, pour des prix unitaires apparaissant au devis et indiqués au tableau ci-dessous, incluant les taxes, suite à leur soumission ouvertes le 26 avril 2018.

Main-d'œuvre et équipement à temps régulier		
Noms des soumissionnaires	Description	Taux horaire
Controlelectriques D.C. inc.	Électricien	60 \$ / h
	Aide-électricien	45 \$ / h
Entreprises électriques Fauteux & fils	Électricien	60 \$ / h
	Aide-électricien	45 \$ / h

Turpin Électrique inc.	Électricien	60 \$ / h
	Aide-électricien	45 \$ / h
Entreprise Électrique Deville inc.	Électricien	68 \$ / h
	Aide-électricien	54 \$ / h

Ces soumissions telles qu'acceptées par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2018-041 préparé en avril 2018 par la directrice du Service de l'équipement et des travaux publics, dans le dossier numéro G7 311 U3 N6546, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

381-05-2018	Soumission relative à des travaux pour le réaménagement de la côte des Anges entre les rues des Bouleaux et Paul-Sauvé, dans le secteur de Saint-Augustin. (2018-045) (X3 U3 N15241)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres publiques publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Cusson-Morin Construction inc. », la soumission relative à des travaux pour le réaménagement de la côte des Anges entre les rues des Bouleaux et Paul-Sauvé, dans le secteur de Saint-Augustin, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 2 683 972,28 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 26 avril 2018.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2018-045 préparé en avril 2018 par la directrice du Service du génie, dans le dossier numéro X3 N15241, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

D'imputer cette dépense au fonds du règlement d'emprunt numéro 2229 de cette Ville.

382-05-2018	Soumission relative à des services de laboratoire pour le contrôle de la qualité des travaux de réaménagement de la montée Sainte-Marianne, dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (2018-048) (X3 U3 N14891)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 2 fournisseurs, des soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Englobe Corp. », la soumission relative à des services de laboratoire pour le contrôle de la qualité des travaux de réaménagement de la montée Sainte-Marianne, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 37 742,84 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 1^{er} mai 2018.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2018-048 préparé le 12 avril 2018 par la directrice du Service du génie, dans le dossier numéro X3 N14891, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

D'imputer cette dépense au fonds du règlement d'emprunt numéro 2176 de cette Ville.

383-05-2018	Soumission relative à des services de laboratoire pour le contrôle de la qualité des travaux d'asphaltage 2018, phase I. (2018-050) (X3 211 U3 N15410)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 2 fournisseurs, des soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Groupe ABS inc. », la soumission relative à des services de laboratoire pour le contrôle de la qualité des travaux d'asphaltage 2018, phase I, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 32 785,81 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 9 mai 2018.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2018-050 préparé le 25 avril 2018 par la directrice du Service du génie, dans le dossier numéro X3 211 N15410, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

384-05-2018	Soumission relative aux travaux d'asphaltage 2018, phase II. (2018-044) (X3 211 U3 N15411)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres publiques publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Pavages Multipro inc. », la soumission relative à aux travaux d'asphaltage 2018,

phase II, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 3 333 333,01 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 9 mai 2018.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2018-044 préparé le 11 avril 2018 par la directrice du Service du génie, dans le dossier numéro X3 211 N15411, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

D'imputer cette dépense et le mode de financement, comme suit :

Fonds de carrières et sablières	Montant :
chemin des Sources (Saint-Jérusalem) chemin Dumoulin (Saint-Canut) rang Sainte-Henriette (Sainte-Monique) rue de Saint-Augustin (Saint-Augustin) ponceau Montée Rochon (Saint-Benoît) pièces de remplacement	1 169 139,72 \$
Fonds de roulement remboursable sur une période de dix (10) ans :	Montant :
rue Aumont (Saint-Jérusalem) rues Henri-Piché, Dupuis et Boisclair (Saint-Canut) rue des Quatre-Saisons (Mirabel-en-Haut) chemin de la Rivière-du-Nord (Mirabel-en-Haut) rue Landry (Petit-Saint-Charles) rue Saint-Jacques (Saint-Augustin) côte des Anges (Saint-Augustin) côte des Saints et rue Saint-Vincent (Sainte-Scholastique) trottoir rue Saint-Rémi (Sainte-Scholastique) rue Saint-Félix (Sainte-Scholastique) place Cousineau (Sainte-Scholastique) rang Saint-Joachim (Saint-Benoît)	2 164 193,29 \$
TOTAL	3 333 333,01 \$

385-05-2018 Soumission relative à la location et transport de conteneurs de 20 et 40 vg³. (2018-043) (G6 113 U3 N14890)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres publiques publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Transport Paco inc. », la soumission relative à la location et transport de conteneurs de 20 et 40 vg³, pour la période du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2021, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 105 087,15 \$ pour la première année, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 10 mai 2018.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues

dans le document d'appel d'offres numéro 2018-043 préparé le 4 avril 2018 par le directeur du Service de l'environnement, dans le dossier numéro G6 112 U3 N14890, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

386-05-2018 Regroupement d'achats pour des « Habits de combat-incendie ». (G6 112 U4 N9345)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mirabel a reçu une proposition de la Ville de Blainville de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités de l'Entraide contre l'incendie des Basses-Laurentides, un regroupement d'achats pour des habits de combat pour les pompiers;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.5 et suivants de la Loi sur les cités et villes permettent à une organisation municipale de conclure avec une ou plusieurs autres municipalités une entente ayant pour but de demander des soumissions pour l'adjudication de contrats;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mirabel souhaite participer à ce regroupement d'achats pour se procurer des habits de combat-incendie dans les quantités nécessaires pour ses activités;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Joël Laviolette, directeur du Service de la sécurité incendie, datée du 30 avril 2018;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

De mandater la Ville de Blainville pour procéder au nom de la Ville de Mirabel, à un appel d'offres pour l'achat d'habits de combat-incendie.

Que la Ville de Mirabel s'engage à fournir à la Ville de Blainville les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la fiche d'inscription requise à cet effet et en retournant ces documents à la date fixée.

Que la Ville de Mirabel confie, à la Ville de Blainville, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées relativement à l'appel d'offres public numéro SA2018-035P, soit pour l'achat d'habits de combat-incendie.

Que si la Ville de Blainville adjuge un contrat, la Ville de Mirabel s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.

Que la Ville de Mirabel s'engage à respecter les termes de ce contrat pour sa durée de trois (3) ans, soit du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2021.

Que la Ville de Mirabel procédera à l'achat de tous les différents produits inscrits au contrat, auprès des fournisseurs-adjudicataires désignés et selon les termes établis au contrat résultant du processus d'appel d'offres numéro SA2018-035P.

387-05-2018	Transfert d'une partie du contrat d'entretien des espaces verts – coupes de gazon, bloc B, pour les secteurs de Saint-Benoît, Saint-Canut, Saint-Hermas et Sainte-Scholastique. (G7 311 101 U3 #90674)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mirabel a octroyé une partie du contrat à la compagnie « Entretien Paysager M. Quévillon » en vertu de sa résolution numéro 182-03-2015, soit pour l'entretien des espaces verts – coupes de gazon, bloc B, pour les années 2015 à 2019, pour les secteurs de Saint-Benoît, Saint-Canut, Saint-Hermas et Sainte-Scholastique;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie « Entretien Paysager M. Quévillon » a créé une nouvelle compagnie, soit la compagnie « Les Entreprises L'Époque de la Ferme inc. »;

CONSIDÉRANT QUE la Ville entérine le transfert du contrat;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

D'autoriser le transfert d'une partie du contrat pour l'entretien des espaces verts – coupes de gazon, bloc B, pour les années 2015 à 2019, pour les secteurs de Saint-Benoît, Saint-Canut, Saint-Hermas et Sainte-Scholastique à « Les Entreprises L'Époque de la Ferme inc. ».

388-05-2018	Acquisition d'une partie du lot 1 689 510, dans le secteur de Saint-Canut, de « Les Entreprises Custer inc. et Raffaële Jr Ciocca ». (G7 100 N2593 # 91058)
--------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'acquérir, de « Les Entreprises Custer inc. et Raffaële Jr Ciocca » ou de tout autre propriétaire, pour le prix de 17 500 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, une partie du lot 1 689 510, dans le secteur de Saint-Canut, le tout aux conditions prévues à une promesse de vente, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De mandater le notaire Me Audrey Lachapelle pour préparer l'acte de vente et les autres documents nécessaires.

D'autoriser la directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la Ville, la promesse de vente ou tous autres documents nécessaires à ladite promesse.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente et les autres documents nécessaires à l'acte de vente.

389-05-2018 Acquisition d'une servitude d'accès et de passage relativement à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet sur le lot 5 381 292 (rue de l'Esplanade), dans le secteur de Mirabel-en-Haut. (X4 210 S14 N14972 #103114)

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'acquérir de « SM Beaupré inc. », ou de tout autre propriétaire, une servitude d'accès et de passage relative à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet (STT-UV), sur le lot 5 381 292 (rue de l'Esplanade), dans le secteur de Mirabel-en-Haut.

La servitude est acquise en faveur du lot 3 492 477.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge du cédant.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière, ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude et les autres documents nécessaires.

390-05-2018 Acquisition d'une servitude d'accès et de passage relativement à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet sur le lot 5 381 296 (rue de l'Esplanade), dans le secteur de Mirabel-en-Haut. (X4 210 S14 N14972 #103112)

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

D'acquérir de « SM Beaupré inc. », ou de tout autre propriétaire, une servitude d'accès et de passage relative à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet (STT-UV), sur le lot 5 381 296 (rue de l'Esplanade), dans le secteur de Mirabel-en-Haut.

La servitude est acquise en faveur du lot 3 492 477.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge du cédant.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière, ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude et les autres documents nécessaires.

391-05-2018 Acquisition d'une servitude d'accès et de passage relativement à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet sur le lot 4 966 082 (rue de la Topaze), dans le secteur de Mirabel-en-Haut. (X4 210 S14 N14877 #103132)

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

D'acquérir de « Guylaine Busque », ou de tout autre propriétaire, une servitude d'accès et de passage relative à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet (STT-UV), sur le lot 4 966 082 (rue de la Topaze), dans le secteur de Mirabel-en-Haut.

La servitude est acquise en faveur du lot 3 492 477.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge de la cédante.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière, ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude et les autres documents nécessaires.

392-05-2018 Acquisition d'une servitude d'accès et de passage relativement à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet sur le lot 5 943 247 (rue de la Turquoise), dans le secteur de Mirabel-en-Haut. (X4 210 S14 N15470 #103133)

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'acquérir de « Karie-Jade Laflamme et Alexandre Lehoux », ou de tout autre propriétaire, une servitude d'accès et de passage relative à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet (STT-UV), sur le lot 5 943 247 (rue de la Turquoise), dans le secteur de Mirabel-en-Haut.

La servitude est acquise en faveur du lot 3 492 477.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge des cédants.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière, ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude et les autres documents nécessaires.

393-05-2018 Acquisition du réseau d'éclairage situé sur la rue De Chenonceau (lot 5 242 401), dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X3 412 U4 N14926)

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'acquérir de « Mirabel Urbain Projet Immobilier inc. » ou de tout autre propriétaire pour le prix de un dollar, le réseau d'éclairage situé sur la rue De Chenonceau (lot 5 242 401), dans le secteur du Domaine-Vert Nord.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville l'acte de vente sous seing privé et tous les autres documents nécessaires.

394-05-2018	Accord de principe relativement à une demande de la compagnie « Les Habitations Innovatel » concernant un projet intégré sur le lot 5 368 339, en bordure de la côte des Anges, dans le secteur de Saint-Augustin. (X6 300)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance de la demande de la compagnie « Les Habitations Innovatel » concernant un projet intégré sur le lot 5 368 339, en bordure de la côte des Anges, dans le secteur de Saint-Augustin;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'informer la compagnie « Les Habitations Innovatel » que la Ville est d'accord en principe avec la réalisation du projet intégré sur le lot 5 368 339, en bordure de la côte des Anges, dans le secteur de Saint-Augustin, les parties devant toutefois procéder à la signature d'un acte de servitude, ainsi qu'à la signature d'une entente autorisant de façon définitive le projet, le tout conditionnellement aux approbations légales requises relativement à la modification de la réglementation d'urbanisme.

395-05-2018	Adoption du second projet de règlement numéro PU-2238 modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de la Ville de Mirabel de façon à permettre les services publics de classe F dans la zone RU 3-3, dans le secteur de Saint-Hermas. (G8 400)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE ce conseil adoptait le 23 avril 2018 un premier projet de règlement numéro PU-2238 modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de la Ville de Mirabel de façon à permettre les services publics de classe F dans la zone RU 3-3, dans le secteur de Saint-Hermas;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro PU-2238 a fait l'objet de consultation publique et qu'il y a lieu d'y donner suite par l'adoption d'un second projet de règlement, avec modification, soit par l'ajout d'une note numéro 136 à l'effet que cet usage est limité à un seul emplacement à l'intérieur de la de la zone RU 3-3;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'adopter le second projet de règlement numéro PU-2238, le tout avec modification.

396-05-2018 Adoption du second projet règlement numéro PU-2241 modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de la Ville de Mirabel de façon à :
-agrandir la zone C 10-33 à même une partie de la zone H 10-34, dans le secteur de Saint-Augustin;
-permettre en marge avant tous les types de conteneurs de matières résiduelles semi-enfouis, sur l'ensemble du territoire. (G8 400)

CONSIDÉRANT QUE ce conseil adoptait le 23 avril 2018 un premier projet de règlement numéro PU-2241 modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de la Ville de Mirabel de façon à :

- agrandir la zone C 10-33 à même une partie de la zone H 10-34, dans le secteur de Saint-Augustin;
- permettre en marge avant tous les types de conteneurs de matières résiduelles semi-enfouis, sur l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro PU-2241 a fait l'objet de consultation publique et qu'il y a lieu d'y donner suite par l'adoption d'un second projet de règlement, sans modification;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'adopter le second projet de règlement numéro PU-2241, le tout sans modification.

397-05-2018 Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement concernant les modalités de publication des avis publics et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2242)

Avis de motion est donné par madame la conseillère Guylaine Coursol qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement concernant les modalités de publication des avis publics.

À cet égard, madame la conseillère Guylaine Coursol dépose un projet de règlement.

398-05-2018 Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement numéro 843 concernant divers tarifs, afin de modifier la tarification applicable aux assermentations et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2243)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Bélanger qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 843 *concernant divers tarifs*, afin de modifier la tarification applicable aux assermentations.

À cet égard, monsieur le conseiller François Bélanger dépose un projet de règlement.

399-05-2018 Adoption du règlement numéro U-2217-2 modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de la Ville de Mirabel de façon à agrandir la zone C 10-33 à même une partie de la zone H 10-32, dans le secteur de Saint-Augustin. (G8 400)

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 11 décembre 2017, le projet de règlement numéro PU-2217 a été adopté et un avis de motion a été donné;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro PU-2217 a fait l'objet de consultation publique et qu'un second projet de règlement numéro PU-2217-2 a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 23 avril 2018, avec modification;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire relativement au second projet de règlement numéro PU-2217-2 nous est parvenue au plus tard le 10 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'objet et la portée ont été mentionnés à haute voix, soit agrandir la zone C 10-33 à même une partie de la zone H 10-32, dans le secteur de Saint-Augustin;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro U-2217-2, tel que présenté.

400-05-2018 Adoption du règlement numéro U-2233 modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de la Ville de Mirabel de façon à :
– permettre les usages commerciaux de classe E-4 (équipements de récréation intérieure) dans la zone C 7-182, dans le secteur de Saint-Janvier;
– permettre les usages commerciaux de classes A (bureaux professionnels) et B (vente et services), sauf les garderies privées et les écoles privées, dans la zone C 7-104, dans le secteur de Saint-Janvier. (G8 400)

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 26 mars 2018, le projet de règlement numéro PU-2233 a été adopté et un avis de motion a été donné;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro PU-2233 a fait l'objet d'une consultation publique tenue le 23 avril 2018 et que lors de cette séance, le second projet de règlement numéro PU-2233 a été adopté, sans modification;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire relativement au second projet de règlement numéro PU-2233 nous est parvenue au plus tard le 10 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'objet et la portée ont été mentionnés à haute voix, soit :

- permettre les usages commerciaux de classe E-4 (équipements de récréation intérieure) dans la zone C 7-182, dans le secteur de Saint-Janvier;
- permettre les usages commerciaux de classes A (bureaux professionnels) et B (vente et services), sauf les garderies privées et les écoles privées, dans la zone C 7-104, dans le secteur de Saint-Janvier.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro U-2233, tel que présenté.

401-05-2018 Adoption du règlement numéro 2239 modifiant le règlement numéro 2221 Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal, afin d'ajouter une disposition concernant l'annonce d'activités de financement politique et autres. (G8 400)

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été adopté;

CONSIDÉRANT QUE son objet et sa portée ont été mentionnés à haute voix, soit qu'il est interdit à tout membre du conseil municipal de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relative à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2239, tel que présenté.

402-05-2018 Adoption du règlement numéro 2240 modifiant le règlement numéro 843 concernant divers tarifs, afin d'augmenter la tarification concernant les bordures et autres travaux connexes. (G8 400)

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné;

CONSIDÉRANT QUE son objet, sa portée et son coût s'il y a lieu, ont été mentionnés à haute voix, soit un tarif de 125,00 \$/mètre linéaire pour la construction de bordures incluant les travaux de gazonnement, la pose de dalles et autres travaux connexes est exigé de toute personne requérant l'autorisation de faire des travaux d'infrastructures en vertu du règlement numéro 2191. Dans le cas où aucune demande n'est formulée en vertu du règlement numéro 2191, le tarif est exigé du propriétaire riverain des travaux de construction de bordures;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2240, tel que présenté.

403-05-2018 Nomination au poste d'opérateur de surfaceuse à glace, préposé et journalier – chauffeur aux parcs et terrains de jeux pour le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. (G4 200)

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

De nommer Francis Albertin, au poste de d'opérateur de surfaceuse à glace, préposé et journalier – chauffeur aux parcs et terrains de jeux pour le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, en tant que personne salariée régulière, le tout aux conditions prévues à la convention collective de travail du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mirabel - C.S.N. (Cols bleus), la date d'entrée en fonction sera déterminée par la directrice du Service des ressources humaines.

404-05-2018 Embauche au poste de préposé et journalier – chauffeur aux parcs et terrains de jeux pour le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. (G4 112)

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'embaucher Jonathan Marcotte et Jean-François Goulet, au poste de préposé et journalier – chauffeur aux parcs et terrains de jeux pour le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, en tant que personnes salariées saisonnières, le tout aux conditions prévues à la convention collective de travail du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mirabel - C.S.N. (Cols bleus), la date d'entrée en fonction sera déterminée par la directrice du Service des ressources humaines.

405-05-2018 Affectation à la fonction d'agent de support aux opérations pour le Service de police. (G4 200)

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'affecter Heliodoro Andrade, à la fonction d'agent de support aux opérations pour le Service de police, à compter du 15 mai 2018.

M. LE CONSEILLER MARC LAURIN DÉCLARE QU'IL A UN INTÉRÊT DANS LA QUESTION EN DÉLIBÉRATION SUIVANTE (RÉSOLUTION NUMÉRO 406-05-2018), EN RAISON DE LIENS FAMILIAUX:

406-05-2018 Embauche d'un policier au Service de police. (G4 112)

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'embaucher Nick Laurin, au poste de policier au Service de police, en vue de l'obtention du statut d'employé régulier, le tout selon les conditions prévues à la convention collective de travail entre le Syndicat de

la Fraternité des policiers de Mirabel inc. et la Ville de Mirabel, la date d'entrée en fonction sera déterminée par la directrice du Service des ressources humaines.

M. LE CONSEILLER MARC LAURIN S'ABSTIENT DE VOTER SUR CETTE RÉOLUTION.

407-05-2018	Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-17, relativement à la modification de stationnement commercial hors-rue sis au 9289 à 9293, boulevard de Saint-Canut sur le lot 1 847 986, dans le secteur de Saint-Canut. (X6 114)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2018-17 de Michel Ménard pour « 9289-8444 Québec inc. » relativement à modification de stationnement commercial hors-rue sis au 9289 à 9293, boulevard de Saint-Canut sur le lot 1 847 986, dans le secteur de Saint-Canut, dans le cadre du règlement numéro U-1874 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 32-04-2018;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-17 de Michel Ménard pour « 9289-8444 Québec inc. » relativement à modification de stationnement commercial hors-rue sis au 9289 à 9293, boulevard de Saint-Canut sur le lot 1 847 986, dans le secteur de Saint-Canut, tel que présenté.

408-05-2018	Installation de panneaux d'arrêt dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X3 310 N N7989)
--------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'installer des panneaux d'arrêt aux intersections suivantes :

dans le secteur du Domaine-Vert Nord

- en bordure du boulevard de Versailles, à l'intersection de la rue du Chenonceau, dans les deux directions.

Que ladite signalisation sera effective dans les trente (30) jours de l'adoption de la présente résolution.

409-05-2018	Installation de panneaux d'arrêt dans le secteur de Saint-Augustin. (X3 310 N N8290)
--------------------	---

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

D'installer des panneaux d'arrêt aux intersections suivantes :

dans le secteur de Saint-Augustin

- en bordure de la rue Jean-Léo-Rochon, à l'intersection de la rue Wilfrid-Gauthier.

Que ladite signalisation sera effective dans les trente (30) jours de l'adoption de la présente résolution.

410-05-2018	Installation de panneaux « arrêt interdit » sur la rue Hubert-Aquin, devant l'école primaire, dans le secteur de Saint-Janvier. (X3 310 N136)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'installer de panneaux « arrêt interdit », du côté nord de la rue Hubert-Aquin, afin de réduire les risques d'accident en raison de l'achalandage dû à la présence d'une école primaire;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'installer des panneaux « arrêt interdit » du côté nord de la rue Hubert-Aquin entre les numéros civiques 18530 et 18580, dans le secteur de Saint-Janvier, et ce, de 7 h à 9 h et de 14 h à 16 h, du lundi au vendredi, du 20 août au 23 juin;

À cet égard, d'autoriser le Service de l'équipement et des travaux publics à installer des panneaux de signalisation nécessaires.

Que ladite signalisation sera effective dans les trente (30) jours de l'adoption de la présente résolution.

411-05-2018	Entente de terminaison d'emploi, Transaction et Quittance de l'employé matricule 1289. (G4 200)
--------------------	--

Il est proposé et résolu unanimement :

Que le conseil municipal autorise le directeur général, Mario Boily, à signer pour et au nom de la Ville, une entente de terminaison d'emploi, Transaction et Quittance de l'employé matricule 1289.

412-05-2018	Nomination d'un représentant de l'employeur et d'un suppléant au sein du Comité de retraite. (G4 412 U5)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE M. Mario Lajeunesse a quitté pour un départ à la retraite le 31 janvier 2018 et que le poste au sein du Comité de retraite est vacant;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

De nommer, M. François Lizotte, comme représentant de l'employeur, choisi parmi les employés cadres, au sein du Comité de retraite, et ce, à compter du 14 mai 2018.

De nommer, M. Martin Gratton, à titre de suppléant, de M. François Lizotte, et ce, à compter du 14 mai 2018.

413-05-2018 Nomination d'une présidente au sein du Comité consultatif agricole. (G3 300 U2 N7529 et X6 112 U5 N438)

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

De nommer, Isabelle Gauthier, à titre de présidente du Comité consultatif agricole, et ce, pour une période de deux (2) ans, soit du 14 mai 2018 au 14 mai 2020.

414-05-2018 Démolition d'un bâtiment situé au 4270, rue Lalande, dans le secteur de Saint-Hermas. (X6 500)

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance d'une demande d'autorisation de démolition d'un bâtiment situé au 4270, rue Lalande, dans le secteur de Saint-Hermas, de la compagnie « Paul Davis Laurentides (Maurice Dufour) » (ci-après appelée « le propriétaire »), suite à un incendie;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de la propriété désire reconstruire un bâtiment à l'endroit où est situé le bâtiment à démolir;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'autoriser la démolition du bâtiment situé au 4270, rue Lalande, dans le secteur de Saint-Hermas.

415-05-2018 Démolition d'un bâtiment situé au 14143, boulevard du Curé-Labelle, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 500)

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance d'une demande d'autorisation de démolition d'un bâtiment situé au 14143, boulevard du Curé-Labelle, dans le secteur de Saint-Janvier, de « Michel Lagrange » (ci-après appelée « le propriétaire »);

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'autoriser la démolition du bâtiment situé au 14143, boulevard du Curé-Labelle, dans le secteur de Saint-Janvier, à la condition que le propriétaire ou tout propriétaire subséquent construise un bâtiment, d'une valeur foncière minimale de cent mille dollars (100 000 \$) à être portée au rôle d'évaluation, au taux de la catégorie des immeubles non résidentiels, au plus tard le 1^{er} juillet 2019, le propriétaire s'obligeant à inscrire cette condition dans tout acte de vente translatif de propriété.

À défaut de remplir la condition prévue ci-dessus, le propriétaire devra verser pour chaque année une somme minimale correspondant à la

taxation annuelle calculée sur une valeur de bâtiment de 100 000 \$ au taux des immeubles non résidentiels, et ce, jusqu'à ce qu'une telle valeur soit portée au rôle d'évaluation, lequel montant de 100 000 \$ sera indexé en fonction du rôle d'évaluation en vigueur selon l'augmentation moyenne d'un immeuble non résidentiel.

Que la dalle de béton pourra être conservée jusqu'au 1^{er} juillet 2020. Par la suite, à défaut d'obtenir une autorisation du conseil municipal pour prolonger ce délai pour conserver ladite dalle de béton, celle-ci devra être retirée et l'espace aménagé en gazon ou en pavage.

416-05-2018	Appui pour la création du « Pôle régional d'innovation des Laurentides ». (G3 316 N15474)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a annoncé un investissement de 32 M \$ pour soutenir la création de 18 *Pôles régionaux d'innovation*;

CONSIDÉRANT QUE ces pôles régionaux devront constituer des lieux de convergences favorisant l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et permettront d'orienter les entrepreneurs actuels ou en devenir vers des services d'accompagnement spécialisés ou de les aider à saisir des opportunités d'affaires, de concert avec les partenaires régionaux existants;

CONSIDÉRANT QUE pour la région des Laurentides, un montant global de 1,6 M \$ sera réparti sur quatre (4) ans, soit 400 000 \$ par année;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'appuyer la création du projet « *Pôle régional d'innovation des Laurentides* » présenté par le Conseil des Préfets et des Élus des Laurentides.

De nommer, Gilbert LeBlanc, directeur de Mirabel économique à titre d'administrateur de l'organisme « *Pôle régional d'innovation des Laurentides* » pour un mandat de deux (2) ans.

De contribuer au projet du « *Pôle régional d'innovation des Laurentides* » pour un montant de 1 206 \$.

417-05-2018	Entente relative au mandat de gestion du Parc linéaire Le P'tit train du Nord entre la MRC de la Rivière-du-Nord, la MRC des Pays-d'en-Haut, la MRC des Laurentides, la MRC d'Antoine-Labelle, la Ville de Bois-des-Filion, la Ville de Blainville, la Ville de Rosemère, la Ville de Lorraine, la Ville de Sainte-Thérèse, la Ville de Saint-Jérôme, la Ville de Mirabel et le Parc linéaire Le P'tit train du Nord inc. (X3 215 U4 N12530)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QU'en 2008, la Ville de Mirabel autorisait la signature d'une convention de gestion avec le Parc linéaire le P'tit Train du Nord inc.;

CONSIDÉRANT QU'une mise à jour de ladite convention est proposée puisqu'elle ne correspond plus aux besoins actuels;

CONSIDÉRANT QUE chacune des municipalités signataires de l'entente partagent une volonté commune d'assurer la pérennité, le développement, la promotion et la saine gestion du parc linéaire;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière, ou la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville de Mirabel une entente concernant le mandat de gestion du Parc linéaire Le P'tit Train du Nord entre la MRC de la Rivière-du-Nord, la MRC des Pays-d'en-Haut, la MRC des Laurentides, la MRC d'Antoine-Labelle, la Ville de Bois-des-Filion, la Ville de Blainville, la Ville de Rosemère, la Ville de Lorraine, la Ville de Sainte-Thérèse, la Ville de Saint-Jérôme, la Ville de Mirabel et le Parc linéaire Le P'tit train du Nord inc., tel qu'il appert d'un document daté du 14 mai 2018.

418-05-2018	Renouvellement du permis pour l'achat des pesticides auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec. (X4 200 N10870)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation des pesticides est requise dans le traitement de l'agrile du frêne et l'herbe à puce, ce qui nécessite deux (2) permis distincts;

CONSIDÉRANT QUE le permis d'achat des pesticides est associé à l'organisme;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

De renouveler le permis pour l'achat des pesticides et d'autoriser à cet égard le contremaître en charge de l'équipe d'horticulture, Bobby Coulombe-Langevin, à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, le formulaire de renouvellement et les autres documents nécessaires auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec, en vertu de la *Loi sur les pesticides*.

419-05-2018	Appui à la Ville de Saint-Colomban dans sa demande au ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec afin de faire une étude de faisabilité pour la construction de bretelles d'accès à l'autoroute 50 par le rang Saint-Rémi, dans le secteur de Saint-Canut. (X3 600)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Colomban désire obtenir le raccordement du rang Saint-Rémi à l'autoroute 50;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec reconnaît l'existence d'un problème de congestion sur la route 158;

CONSIDÉRANT QUE le raccordement serait une solution selon la Ville de Saint-Colomban afin de diminuer la congestion routière de la route 158;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des travaux est sous la juridiction du ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec;

Il est proposé et résolu unanimement :

D'appuyer la Ville de Saint-Colomban dans sa demande auprès du ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec de procéder à une étude de faisabilité quant à la construction de bretelles d'accès à l'autoroute 50 Est et Ouest, par le rang Saint-Rémi.

420-05-2018	Demande de subvention à la députée de Mirabel, madame Sylvie D'Amours, relativement au Programme d'aide à la voirie locale. (G5 500 N5534 #97289)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la députée de Mirabel, madame Sylvie D'Amours, dispose d'un budget discrétionnaire alloué à l'ensemble du comté de Mirabel dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

De demander à madame Sylvie D'Amours, députée du comté de Mirabel, d'octroyer à la Ville de Mirabel, une subvention, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (2018-2019), soit pour la réfection d'une partie de la côte des Saints et de la rue Saint-Vincent ainsi que la reconstruction de trottoir, dans le secteur de Sainte-Scholastique.

Également, d'autoriser la directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la présente demande de subvention.

421-05-2018	Désignation d'un signataire relativement à une demande de certificat d'autorisation pour la fosse septique du bois de Belle-Rivière, dans le secteur de Sainte-Scholastique. (X4 210 U4 N8705)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la construction de la nouvelle piscine au bois de Belle-Rivière, le système d'épuration doit être mis aux normes et qu'une demande de certificat d'autorisation (CA) doit être faite auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec (MDDELCC);

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'environnement a mandaté « Laurentides Experts-Conseils inc. » pour la préparation des plans et devis

du futur système épuratoire ainsi que pour la demande de certificat d'autorisation (CA) auprès dudit Ministère;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

De mandater « Laurentides Experts-Conseils inc. » pour soumettre la demande de certificat d'autorisation (CA) au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec (MDDELCC) et à présenter tout engagement en lien avec cette demande.

De confirmer l'engagement à transmettre audit Ministère et à émettre à ce dernier, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité du projet en regard de l'autorisation émise par ce ministère.

D'autoriser le directeur du Service de l'environnement à signer pour et au nom de la Ville, tout document exigé en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Dépôt de documents.

La greffière dépose au conseil les documents suivants :

- a) liste d'embauche de personnes salariées sans droit de rappel, brigadier scolaire et appariteur-concierge et liste de personnes salariées rappelées au travail, préparée par le directeur général, M. Mario Boily en date du 10 mai 2018; (G1 211 101 120 N11458)
- b) procès-verbal numéro 2018-05-04 concernant les modifications et/ou corrections à être apportées aux résolutions et règlements adoptés par le conseil municipal de la Ville de Mirabel en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, préparé par la greffière, Suzanne Mireault, avocate; (G1 211 101 120 N11458)
- c) certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement concernant le règlement numéro 2235 « *Autorisant la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de remplacement et/ou de réhabilitation de conduites d'eau, d'égout sanitaire, de puisards, de réfection de rue et de construction de trottoirs, sur la rue Boileau, dans le secteur de Saint-Janvier, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins* »; (G8 400)
- d) certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement concernant le règlement numéro 2236 « *Autorisant la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de remplacement et/ou de réhabilitation de conduites d'eau, d'égout sanitaire et pluvial et la réfection de rue, sur une partie de la rue Dupuis, dans le secteur de Saint-Canut, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins* »; (G8 400)
- e) certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement concernant le règlement numéro 2237 « *Autorisant la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de remplacement et/ou de réhabilitation de conduites d'eau, d'égout sanitaire, de drainage par fossé et la réfection de rue, sur la rue Fontaine,*

secteur de Saint-Canut, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins »; (G8 400)

- f) rapport financier et rapport de l'auditeur de la Ville de Mirabel préparés par la firme Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l., pour l'année 2017; (G5 300)

Affaires nouvelles.

422-05-2018 Embauche au poste de technicien aux travaux publics pour le Service de l'équipement et des travaux publics. (G4 200)

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'embaucher Carolanne Demers, au poste de technicien au Service de l'équipement et des travaux publics, en tant que personne salariée régulière, le tout aux conditions prévues à la convention collective de travail du Syndicat des employés municipaux de la Ville de Mirabel (C.S.N.) (Bureaux), la date d'entrée en fonction sera déterminée par la directrice du Service des ressources humaines.

423-05-2018 Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec relativement à la reconfiguration de l'intersection de la Route 158 et du chemin Saint-Simon, dans le secteur de Saint-Canut. (X3 600)

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de reconfigurer l'intersection de la Route 158 et du chemin Saint-Simon, dans le secteur de Saint-Canut, laquelle intersection est fortement congestionnée;

CONSIDÉRANT le besoin d'ajouter un feu de circulation sur la Route 158;

CONSIDÉRANT le besoin d'ajouter un feu de circulation sur le chemin Saint-Simon aux intersections des rues Henri-Piché et de la Sablière;

CONSIDÉRANT le besoin de réfection du chemin Saint-Simon;

CONSIDÉRANT le réaménagement requis de la route 158 sur environ 1400 mètres entre la rue du Défricheur et le chemin Saint-Simon;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'engage à être maître d'œuvre des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts;

CONSIDÉRANT QU'une entente doit être conclue;

Il est proposé et résolu unanimement :

Que la Ville de Mirabel souhaite négocier et signer une entente avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec quant au partage des responsabilités et des coûts pour la réalisation du projet de réfection et de réaménagement d'une partie

de la Route 158 et d'une partie du chemin Saint-Simon, dans le secteur de Saint-Canut, à Mirabel.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffières adjointe, à signer pour et au nom de la Ville, toute entente à cet égard.

Parole aux conseillers.

Chaque conseiller et conseillère, puis le maire, informent les citoyens présents des développements ou de leurs principales préoccupations à l'égard des dossiers de leur secteur ou de la Ville.

Période de questions.

On procède à la période de questions de l'assistance.

424-05-2018 Levée de la séance.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit et est levée.

Jean Bouchard, maire

Suzanne Mireault, greffière